



Ludovic Souchon Immobilier

Barèmes d'honoraires

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION.

(Tarifs applicables à compter de 01/01/2020 T.V.A au taux actuellement en vigueur de 20%)

Gestion locative / Honoraires TTC :

Honoraires de gestion locative : (Calculée sur les encaissements)	6% HT soit 7,20% TTC
Dossier suivi sinistre :	120,00 €
État préparatoire revenus fonciers :	35,00 €
Frais forfaitaires gestion comptes mensuel :	10,00 €
Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières :	3,00%
Dossier ANAH et suivi de dossier :	Forfait 100 € + 1% du montant des travaux
Dossier Permis de louer	40,00 € HT

Locations / Honoraires TTC :

Locaux d'habitation nus ou meublés. (Soumis à la loi du 6juillet 1989, art 5)

Entremise et négociation :	1% du loyer mensuel hors charges à la charge du bailleur
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction bail (Honoraires plafonnés à 8.00 € TTC/m ²) :	3,00% du loyer mensuel hors charges à la charge du bailleur 3,90% du loyer mensuel hors charges à la charge du locataire
États des lieux (Honoraires plafonnés à 3.00 € TTC/m ²) :	2,00% du loyer mensuel hors charges à la charge du bailleur 2,00% du loyer mensuel hors charges à la charge du locataire
Locaux commerciaux et professionnels	1 mois de loyer mensuel HT à la charge du bailleur 1 mois de loyer mensuel HT à la charge du locataire

Dans le cas d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux du mandataire principal.



Ludovic Souchon Immobilier

Barèmes d'honoraires

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION.

(Tarifs applicables à compter de 01/01/2020 T.V.A au taux actuellement en vigueur de 20%)

Transactions / Honoraires TTC :

Locaux d'habitation : (pourcentage à appliquer sur les prix de vente honoraires inclus)

Jusqu'à 50 00 € :	10% avec minimum forfaitaire de 3 000,00 €
De 50 001 € à 80 000 € :	9,00 %
De 80 001 € à 120 000 € :	8,00 %
De 120 001 € à 150 000 € :	7,00 %
Au-delà 150 001 € :	6,00 %

Locaux commerciaux : 10,00 % avec un minimum forfaitaire de 3 000,00 €

Terrains :

A bâtir :	12,00 % avec un minimum forfaitaire de 3 000,00 €
Agricole, bois et étang :	15,00 % avec un minimum forfaitaire de 3 000,00 €
Garages, parkings et assimilés :	Forfait 1 000,00 €
Fonds de commerce :	Forfait 10% avec un minimum forfaitaire de 3 000,00 €
Avis de valeur :	À partir de 150€ HT

Dans le cas d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux du mandataire principal.